

# Colombie : violences policières et protection de l'État

Recherche rapide de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 15 juillet 2020

Cette recherche repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

## **Impressum**

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)  
Case postale, 3001 Berne  
Tél. 031 370 75 75  
Fax 031 370 75 00  
E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)  
Internet: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
CCP dons: 10-10000-5

Version disponible en français

COPYRIGHT

© 2020 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

# 1 Introduction

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Est-ce que le système judiciaire colombien, y compris le système judiciaire militaire, est indépendant et efficace ?
2. En pratique, est-ce que les citoyens déposant plainte contre des fonctionnaires de police ont une chance de voir celle-ci aboutir ?
3. Les citoyens peuvent-ils obtenir une protection efficace de la part de l'État si ils sont menacés par des fonctionnaires de police ?
4. Si un fonctionnaire de police détient le nom et le numéro figurant sur la carte d'identité d'un citoyen peut-il retrouver ce citoyen facilement dans le pays ?

Pour répondre à ces questions, l'analyse-pays de l'OSAR s'est fondée sur des sources accessibles publiquement et disponibles dans les délais impartis (recherche rapide) ainsi que sur des renseignements d'expert-e-s.

## 2 Système judiciaire

**Protection constitutionnelle des droits civils.** Selon la *Bertelsmann Stiftung*, la constitution colombienne de 1991 consacre le principe de la séparation des pouvoirs. Le pouvoir judiciaire est composé de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême et du Conseil d'État. La constitution colombienne et les lois correspondantes codifient et protègent les droits civils et fournissent, en théorie, les moyens de les faire respecter. La Cour constitutionnelle permet aux individus de demander une protection contre la violation des droits constitutionnels par le biais du mécanisme *Tutela*. Le pouvoir judiciaire en Colombie, est une branche autonome qui prend des décisions indépendantes, comme le stipule la constitution. Tout citoyen a le droit d'accéder à l'administration de la justice et les décisions des juges doivent être guidées par la loi (*Bertelsmann Stiftung*, avril 2020).

**Corruption dans le système judiciaire.** La *Bertelsmann Stiftung* écrit que ces dernières années, la Colombie a été confrontée à divers cas de corruption, qui ont touché le système judiciaire et sapé la confiance des citoyens envers celui-ci. Dans certaines de ces affaires, citées par la source, des avocats étaient payés sous la direction de deux anciens présidents de la Cour suprême pour renvoyer des affaires à certains juges, qui étaient également membres du cartel. La corruption est considérée par les citoyens colombiens comme le problème le plus grave auquel est confronté le pays. Un sondage datant de 2018 et effectué par la *Latinobarómetro Corporation*, une organisation privée basée au Chili, a montré que seuls 23 pourcents des Colombiens avaient confiance dans le système judiciaire et que 39 pourcents n'avaient aucune confiance (*Bertelsmann Stiftung*, avril 2020).

## 2.1 Justice militaire

**Depuis 1991, la justice pénale militaire n'est plus appliquée aux cas civils. Certaines enquêtes sur les allégations de violations des droits humains commises par les forces de sécurité font l'objet d'enquêtes et de poursuites dans le cadre de la justice militaire.** Le *Département d'État américain* (USDOS) rapporte que les membres de l'armée et de la police accusés de torture sont généralement jugés par des tribunaux civils plutôt que militaires. La même source écrit que, selon la loi, le bureau du procureur général est la principale entité chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains commises par les forces de sécurité (USDOS, 13 mars 2019). Cette information de USDOS est confirmée par un courriel envoyé à l'OSAR le 15 juillet 2020 par la *personne de contact E experte de droit en Colombie* ; selon ce contact, la justice pénale militaire n'est plus appliquée aux cas civils depuis 1991. Depuis la constitution de 1991, si la personne est un-e civil-e, c'est seulement le système de justice ordinaire qui s'applique. Cependant, selon USDOS, certaines ONG se sont plaintes du fait que les enquêteurs militaires, et non les membres du bureau du procureur général, étaient parfois les premiers à intervenir dans les cas de décès résultant d'actions des forces de sécurité et pouvaient prendre des décisions sur d'éventuelles infractions (USDOS, 13 mars 2019).

**Obstacles à la justice dans le système de justice militaire. Indépendance limitée.** USDOS écrit que, en 2018, le système judiciaire militaire a enregistré des cas d'obstructions à la justice et d'opacité du processus d'enquête et de poursuite. Parmi ces obstacles, cette source mentionne la protection inadéquate des témoins et des enquêteurs, les tactiques dilatoires des avocats de la défense, l'incapacité du système judiciaire à exercer un contrôle approprié sur les rôles et l'avancement des affaires, et la coordination inadéquate entre les entités gouvernementales qui ont parfois permis des délais de prescription - ce qui a entraîné la libération d'un accusé avant son procès (USDOS, 13 mars 2019). Selon la *personne de contact D qui travaille dans la protection juridique en Colombie* consultée le 14 juillet 2020, la justice pénale militaire n'est pas indépendante, elle est inefficace, le plus souvent lente et dépendante de ce que disent les supérieurs.

**La juridiction pénale militaire n'est pas compétente pour enquêter, juger et punir les auteurs de violations des droits humains. Impartialité compromise.** La *Cour interaméricaine des droits de l'homme* (IACHR), citée par *Human Rights Watch* (HRW), a déterminé que la juridiction pénale militaire n'est pas la juridiction compétente pour enquêter et, le cas échéant, juger et punir les auteurs de violations des droits humains. Selon la IACHR, il n'est pas approprié de faire juger les violations des droits humains par des juridictions militaires car, lorsque l'État permet que des enquêtes soient menées par des organes potentiellement impliqués, l'indépendance et l'impartialité sont clairement compromises (HRW, mars 2020).

## 3 Abus d'autorité et violence policière

**Violence policière très répandue.** La *personne de contact A experte des droits humains en Colombie* explique que la violence policière est très répandue en Colombie, en particulier ces derniers temps en période de quarantaine [due au covid-19]. Les personnes qui se trouvent dans la rue au mauvais moment sont arrêtées, battues/maltraitées et les femmes sont souvent

harcelées sexuellement ou même violées. Parmi les cas récents reportés par le quotidien *El Tiempo* :

- Département de Bogota, juillet 2020 : Le quotidien *El Tiempo* a rapporté le 5 juillet 2020 un incident qui montrerait une utilisation excessive de la force par des hommes de la police de Bogota. Selon une vidéo circulant sur les réseaux sociaux citée par la source, l'agression s'est produite dans le parc Olaya, au sud de la ville. Les images montrent des hommes et femmes en uniforme qui se battent avec un citoyen qui insiste sur le fait qu'il n'a rien fait pour recevoir le traitement qu'on lui inflige (*El Tiempo*, 7 juillet 2020).
- Département de Nariño, juin 2020 : Selon *El Tiempo*, le jeune Ángel Daniel Revelo est mort le 30 juin, victime de violences policières. Selon ses proches, qui accusent la police d'être responsable de sa mort, plusieurs policiers sont entrés chez le jeune homme le samedi 20 juin et, sans donner d'explication, l'ont battu à plusieurs reprises, le laissant inconscient et dans un état grave. À ce jour, le département de police de Nariño n'a fourni aucune explication sur les événements, ni répondu aux questions et aux plaintes de l'ensemble de la communauté (*El Tiempo*, 30 juin 2020).
- Département de Norte de Santander, juin 2020 : *El Tiempo* rapporte un apparent abus d'autorité et une utilisation excessive de la force de la part d'un policier, qui a immobilisé un père qui se promenait dans un parc avec son fils sans porter de masque et sans permis [mesures dues au covid-19]. Les images montrent un homme tenu par un policier au niveau du cou, tout en tenant son fils dans une main. Bien que le père ne résiste pas, il est resté immobilisé par les policiers pendant plusieurs minutes (*El Tiempo*, 10 juin 2020).

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a, pour sa part, documenté des cas présumés de torture et de mauvais traitements par la police et des militaires, notamment à Antioquia, Arauca, Huila et Putumayo, et à Bogota (HCR/OHCHR, 30 mars 2020).

**Usage excessif de la force policière contre des manifestants.** HRW affirme qu'en 2019 des agents de la police nationale colombienne ont commis de multiples abus contre des personnes qui ont participé à des manifestations au niveau national. Dans plusieurs cas, la police aurait fait un usage excessif de la force (HRW, mars 2020). Selon le HCR, le 30 septembre [2019], à Barranquilla, l'armée est intervenue lors de manifestations d'étudiants à l'Université de l'Atlantique, en utilisant une force potentiellement létale, alors qu'il n'y avait pas de menace imminente de mort ou de blessure grave. Selon cette source, bien qu'aucun blessé grave ne soit survenu à cette occasion, l'utilisation d'une telle force dans ces circonstances crée un précédent inquiétant (HCR, 30 mars 2020).

## 4 Protection de l'État

### 4.1 Unité Nationale de Protection (UNP)

**Une unité nationale de protection (UNP) existe depuis 2011 mais son fonctionnement est très critiqué. L'inefficacité et la lenteur de la mise en œuvre des mesures sont décriées. Le directeur lui-même parle de grandes difficultés qui minent le travail de son unité.** Selon *Amnesty International* (AI), une unité nationale de protection (*Unidad Nacional de Protección*, UNP), qui dépend du Ministère de l'Intérieur, existe depuis 2011. Elle fournit une protection physique à des personnes à risque, y compris des défenseur-e-s des droits humains et des victimes du conflit armé. En 2018, elle disposait d'un budget de 693 101 millions de pesos colombiens (correspondant à l'époque à environ 240 millions de dollars américains) (AI, 3 octobre 2018). *Hacemos Memoria* écrit, en citant le directeur de l'UNP, que tout citoyen est exposé à un risque de violence simplement parce qu'il vit dans un pays où la violence est omniprésente. L'UNP vise, en théorie, à protéger une liste de 19 groupes de personnes qui sont considérées comme les plus à risque. Cela comprend, par exemple, les personnes exposées à des violences pour des raisons de fonction publique, du président au représentant d'un village. La même source rapporte les propos du directeur de l'UNP qui admet que l'unité est en déficit et n'a pas les ressources pour répondre aux demandes de protection qui arrivent par centaines chaque semaine (*Hacemos Memoria*, 16 février 2019). Dans un autre entretien accordé à *El Espectador*, le directeur de l'UNP, explique que la première procédure, dite d'urgence, vise à répondre à un risque jugé imminent et ne dure que quelques heures. C'est le directeur lui-même qui décide d'accorder ou non la protection (*El Espectador*, 1 février 2019). AI estime que ces mesures d'urgence ne sont que rarement utilisées (AI, 3 octobre 2018). Sous la procédure ordinaire, explique le directeur de l'UNP à *Hacemos Memoria*, le temps qui peut s'écouler entre la demande de protection et la mise en œuvre des mesures dépend du nombre de demandes en cours. Pour le moment, l'UNP est débordée, affirme-t-il en annonçant avoir reçu 64 000 demandes en 2018. L'objectif annoncé est de pouvoir répondre dans un délai d'un mois, même si souvent les demandes ne sont pas traitées en moins de trois mois, explique-t-il (*Hacemos Memoria*, 16 février 2019). L'UNP dispose de 200 collaborateurs/trices dont la tâche est d'évaluer les demandes (*El Espectador*, 1 février 2019). AI rapporte que celles et ceux qui, une fois leur cas évalué, bénéficient de la protection de l'État dénoncent les retards dont souffre l'application des mesures de sécurité. Ces dernières ne sont parfois mises en œuvre que plusieurs mois après avoir été prononcées. Certaines mesures de protection s'avèrent aussi peu efficaces, telles que l'attribution d'un véhicule sans carburant ou d'un téléphone portable sans crédit. Ces mesures, qui sont souvent moins préventives que réactives, se focalisent sur la protection individuelle plutôt que collective, et ne sont pas adaptées aux différentes situations comme exigée par la loi. AI dénonce un manque de coordination entre les systèmes de protection et de prévention ainsi que l'impunité très répandue des auteur-e-s des attaques et des menaces. Avec l'accord de paix de 2016, des mesures pour renforcer les institutions chargées de rendre justice et de protéger les défenseur-e-s des droits humains ont été adoptées. Ainsi, la *National Commission of Security Guarantees* a été créée avec comme mission la formulation et la supervision de la politique publique qui vise à démanteler les organisations et les comportements criminels, y compris les groupes paramilitaires et leurs réseaux d'appui qui attaquent les défenseur-e-s des droits humains, les mouvements sociaux et les mouvements politiques, entre autres. Cette commission a été critiquée pour la lenteur de ses actions, et surtout pour le fait qu'elle ne dispose pas d'une politique publique complète pour le démantèlement de ces organisations criminelles. De plus, le *Comprehensive Security and Protection Programme for Communities and Organizations in the Country's Territories* prévu par l'accord de paix n'a été mis en œuvre que de manière minimale (AI, 3 octobre 2018).

## 4.2 Une protection de l'État peu efficace et minée par la corruption

**Corruption dans le système de protection étatique.** Selon un courriel envoyé à l'OSAR le 10 juillet par la *personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie* le niveau de protection dont les victimes bénéficient dépend fortement de l'identité de l'auteur de l'infraction. Ces personnes seront probablement mieux protégées si elles sont menacées par des groupes armés illégaux que par la police ou les forces de sécurité. Souvent, les gardes du corps chargés de protéger les personnes ont des relations avec la police. Parfois, selon la source, ces gardes vendent des informations sur les personnes qu'ils sont censés protéger ou sont sujets à la corruption. Ainsi, bien que cela soit compliqué et difficile à obtenir, si une personne obtient une protection en raison de menaces policières, il n'y a aucune garantie que le système de protection puisse assurer sa sécurité. De nombreuses personnes ont été tuées malgré le fait qu'elles aient bénéficié d'un programme de protection (courriel envoyé à l'OSAR le 10 juillet par la personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie).

**La population civile est exposée à la violence en raison du vide d'autorité laissé par l'État. Le nombre élevé d'homicides et de personnes déplacées internes témoigne de l'inefficacité des mesures de protection de l'État qui ne bénéficient pas aux personnes qui en ont le plus besoin.** Dans un rapport de mai 2019, AI avance que l'État colombien n'a pas admis que les dynamiques de conflit étaient toujours présentes dans certaines régions du pays après la signature de l'accord de paix. Il n'a ainsi pris aucune mesure pour remédier à cette situation. Par conséquent, la population civile se trouve exposée à une violence généralisée rendue possible par l'absence d'autorité étatique. Le nombre de personnes déplacées internes et les homicides commis contre les défenseur-e-s des droits humains dans les premiers mois de 2019 montrent bien, selon AI, la négligence de l'État et son échec à répondre aux besoins de protection de ces groupes de personnes (AI, 29 mai 2019). Selon un rapport d'AI, l'État colombien ne reconnaît pas que les homicides ciblés sont liés à la dynamique du conflit ou aux intérêts criminels qui dépassent l'individu. AI soutient que l'absence d'État a contribué à créer un environnement dans lequel les groupes criminels se sentent en mesure d'attaquer des responsables locaux. De plus, les mesures de protection que l'État a mises en place sont inadaptées aux conditions de vie dans les zones les plus affectées par la violence depuis la signature de l'accord de paix, et ne parviennent donc pas à atteindre les personnes qui en ont le plus besoin (AI, 23 avril 2018).

## 4.3 Protection contre les violences policières et les abus d'autorité

**199 cas d'abus d'autorité depuis 2015. Aucune condamnation ou sanction.** Le *Committee against Torture* (CAT) rapporte que sur les 199 cas d'abus de pouvoir enregistrés depuis 2015, aucun n'a donné lieu à une condamnation ou à une sanction (CAT, 2019).

**273 procédures disciplinaires ouvertes portant sur des cas de brutalité policière.** Selon le CAT, qui cite l'information donnée par le Bureau du procureur général, il y aurait 273 procédures disciplinaires ouvertes qui concernaient des cas de brutalité policière (CAT, 2019).

**Évitement des poursuites par certains fonctionnaires.** Selon la *Bertelsmann Stiftung* la poursuite des abus de fonction (*office abuse*) est un principe généralement respecté en Colombie. Les fonctionnaires qui abusent de leur position et se livrent à la corruption sont généralement poursuivis, mais ils peuvent parfois bénéficier d'échappatoires politiques, juridiques ou procédurales pour éviter les poursuites (*Bertelsmann Stiftung*, avril 2020).

**Une protection de la part de l'État inefficace contre les violences des unités de police. Programmes de l'UNP mis en œuvre par des agents de police.** Selon un courriel envoyé le 8 juillet 2020 à l'OSAR par la personne de contact B qui travaille comme chercheur sur la Colombie, l'efficacité du fonctionnement des entités de protection en Colombie est mise en question ; la personne de contact B explique que les processus sont longs et bureaucratiques, sans que les citoyens puissent s'attendre à une forme de résolution dans un laps de temps raisonnable. Obtenir une protection efficace de l'État contre la violence policière signifierait que l'État lui-même admet que ses propres représentants constituent un danger pour les citoyens. Cela ne semble pas être une option réaliste, selon cette source. De plus, et comme affirmé par les sources AI et *Hacemos Memoria*, les services de protection de l'État seraient actuellement submergés de demandes émanant de dirigeants sociaux, d'anciens combattants, etc. Par conséquent, la personne de contact B doute que l'État assurerait une protection efficace dans une situation de violence policière (courriel envoyé le 8 juillet 2020 à l'OSAR par la personne de contact B qui travaille comme chercheur sur la Colombie ; AI, 3 octobre 2018 ; *Hacemos Memoria*, 16 février 2019). En outre, comme écrit par AI, les mesures de protection prévues par le programme de l'UNP, seront toujours mises en œuvre par des agents de police (AI, 3 octobre 2018).

**Crimes commis contre des personnes qui dénoncent les violations commises par des agents de l'État.** Selon *OMCT et al.*, des personnes qui ont effectué un travail journalistique révélant des pratiques irrégulières au sein de l'armée et des avocats qui ont défendu les victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'autres crimes commis par des agents de l'État et en particulier par les forces de sécurité de l'État, ont été victimes d'une persécution par les services de renseignements militaires. Selon cette source, le Département administratif de sécurité (DAS), aujourd'hui dissous, a mené en 2009 des activités illégales de renseignement. Le DAS a acquis illégalement et utilisé des informations sur des journalistes, des syndicalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes, dans le but, selon la source, de les discréditer, de les menacer et même de les assassiner. Alors que certaines personnes impliquées ont été condamnées, d'autres ont échappé à tout jugement, que ce soit au niveau national ou international, notamment en raison de la persistance de mécanismes d'impunité. (*OMCT et al*, mars 2020).

**Impunité des agents des forces étatiques. La Colombie a le 5ème taux d'impunité le plus élevé en Amérique latine.** La *Bertelsmann Stiftung*, en citant la *Fédération internationale des droits de l'homme*, affirme que même si des enquêtes ont été menées dans des cas d'homicides de défenseurs des droits humains, seuls cinq pourcents des cas sur lesquels le bureau du procureur général a enquêté ont été suivis de poursuites judiciaires. Dans 90 pourcents des cas, il n'y a aucune poursuite. (*Bertelsmann Stiftung*, avril 2020). Un courriel envoyé à l'OSAR le 10 juillet par la personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie, confirme l'information donnée par la *Bertelsmann Stiftung*, selon laquelle plus de 90 pourcents des cas signalés de violations des droits humains n'entraînent pas de poursuites judiciaires. Le même contact affirme que, dans la majorité des cas de violations des droits humains, aucune enquête n'est ouverte et généralement rien ne se

passé, à moins qu'une pression importante ne soit exercée par les médias sur l'affaire ou que des entités internationales (ONU, ONG) ne fassent pression pour qu'il y ait un résultat (courriel envoyé à l'OSAR le 10 juillet par *la personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie* ; Bertelsmann Stiftung, 2020). La *Commission interaméricaine des droits de l'homme* (CIDH) souligne que la Colombie connaît des niveaux élevés d'impunité, et note que le pays a le 5ème taux d'impunité le plus élevé d'Amérique latine (CIDH, 2020).

**Certaines sanctions possibles avec preuve matérielle de l'agression.** La *personne de contact D qui travaille dans la protection juridique en Colombie*, a informé l'OSAR le 14 juillet que la dynamique d'un processus de sanction aboutit parfois à une certaine punition des auteurs d'abus de pouvoir, mais que celle-ci n'est obtenue que si la personne a un avocat proactif ou si l'agression a été documentée et peut ainsi être prouvée.

**Peu de signalisation de violence policière et d'abus de pouvoir dû à la peur des représailles et coûts légaux élevés. Menaces à travers des pamphlets ou notes de menaces de mort.** La *personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie* affirme que la plupart des cas de violations des droits humains signalés sont commis par des guérillas, des paramilitaires ou des criminels. Très peu de personnes signalent des abus policiers. Cela s'explique par le fait que le coût de cette démarche est souvent très élevé. Non seulement elle a peu de chance d'aboutir, mais elle peut également entraîner des représailles contre la personne qui a signalé les abus et l'intimidation. Il n'est pas rare, dans certaines régions de Colombie, qu'une victime ou un témoin qui signale un abus commis par la police ou les forces de sécurité soit ensuite visité le lendemain par un groupe armé illégal qui est de connivence avec la force en question. Souvent, la personne dispose de 24 à 48 heures pour quitter volontairement la région ou subir de lourdes conséquences. D'autres fois, ils menacent la famille de la personne en question ou laissent un pamphlet ou une note de menace de mort. Les abus de pouvoir de la part d'un membre de la police ne sont pas souvent considérés comme méritant une enquête. En Colombie, selon la source, il existerait un code tacite au sein de la police et des forces de sécurité pour ne pas encourager les dénonciations contre leurs membres, même lorsque ces violations impliquent des crimes graves tels que le viol, la torture et le meurtre. Les autorités qui acceptent de telles plaintes et les poursuivent effectivement peuvent également recevoir des menaces de mort.

**Progrès des enquêtes de violence policière très limités. Relations présumées des groupes armés avec les forces étatiques.** Selon HRW, dans les cas d'utilisation excessive de la force policière, par exemple contre des manifestants, les progrès dans les enquêtes contre ces fonctionnaires ont été très limités (HRW, mars 2020). L'*OMCT et al.* écrit que, dans certains cas spécifiques où les menaces, agressions et meurtres ont été commis contre des personnes qui ont effectué un travail journalistique révélant des pratiques irrégulières au sein des forces de sécurité de l'État, cela a été fait en coordination avec les groupes paramilitaires (OMCT et al. 2020).

**Volonté politique limitée de protéger les citoyen-ne-s de la violence policière et de l'abus de pouvoir.** La *personne de contact A experte des droits humains en Colombie* explique que l'État, et la police elle-même, ne font pas grand-chose contre la violence policière. Récemment, selon ce contact, un officier de police a refusé de participer à une expulsion violente parce qu'il y avait eu recours à une violence excessive. Il a posé son arme et a refusé d'obéir à l'ordre. Il a maintenant plus de problèmes au sein des forces de police que les

policiers qui ont commis ces actes violents. Il n'y aurait aucune garantie que les plaintes contre les violences policières seront prises en compte et que les droits des victimes seront garantis. Il en va de même pour la question de la protection. La police est répressive, l'UNP a trop peu de moyens et il y a un manque de volonté politique de la part des autorités. Il est donc difficile de parvenir à une protection efficace (courriel envoyé à l'OSAR le 8 juillet 2020 par la *personne de contact A experte des droits humains en Colombie*).

## 5 Possibilités pour un policier qui détient les données privées d'un citoyen de retrouver sa trace

Selon le courriel envoyé le 8 juillet 2020 par la *personne de contact A experte des droits humains en Colombie*, si le policier en question a des connexions, il est couvert au sein de son unité, ou même s'il fait partie d'un réseau criminel au sein de la police, il peut facilement tracer un-e citoyen-ne. La *personne de contact B qui travaille comme chercheur sur la Colombie* a informé l'OSAR le 8 juillet par courriel qu'il est possible qu'un policier retrouve la trace d'un citoyen colombien en ayant enregistré ses données privées depuis la carte d'identité (nom, prénom, etc.) au moment de la rencontre.

Selon un courriel envoyé à l'OSAR le 10 juillet par la *personne de contact C qui travaille à la promotion des droits humains en Colombie*, pour faire quoi que ce soit dans le pays, il faut remplir des papiers et tout est tracé et enregistré. Souvent, cela implique d'ajouter le numéro de la carte d'identité et de montrer le document original. Les autorités n'acceptent pas un simple numéro. Parfois, ils photocopient même le document. C'est ainsi que les personnes sont très facilement suivies et tracées.

La *personne de contact D qui travaille dans la protection juridique en Colombie*, consultée le 14 juillet 2020, rapporte que les bases de données colombiennes sont facilement accessibles, notamment pour un policier. Avec ces données, la personne qui travaille dans la police peut accéder à la carte du registre national (où la carte de citoyenneté est délivrée) et elle peut facilement obtenir le nom des parents, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone fixe ou mobile de la personne recherchée (*personne de contact D qui travaille dans la protection juridique en Colombie* consultée le 14 juillet 2020).

Il n'a pas été possible, dans le court délai de cette recherche, de trouver d'autres informations publiquement accessibles pour corroborer celles fournies par les expert-e-s.

## 6 Sources

AI, 29 mai 2019 :

**« The Colombian state has failed to recognize that the dynamics of the armed conflict are still present in regions like Chocó, Cauca, Catatumbo and Nariño. It has therefore failed to take any action to counter the situation and the civilian population remains**

*trapped in a perverse and generalized web of violence in the vacuum left by the state. [...]*

*The figures on forced displacement and killings of human rights defenders in the first months of this year reflect the Colombian state's negligence and failure to provide the protection measures required to deal with this grave crisis and address the needs of these population groups, forgotten even in the electoral debates, who are suffering as a result of the armed violence. » Source : Amnesty International, The Colombian state must address the structural causes of violence, 29 mai 2019 : [www.amnesty.org/en/lat-est/news/2018/05/el-estado-colombiano-debe-abordar-las-causas-estructurales-de-la-violencia/](http://www.amnesty.org/en/lat-est/news/2018/05/el-estado-colombiano-debe-abordar-las-causas-estructurales-de-la-violencia/).*

AI, 3 octobre 2018 :

*« Since its creation in 2011, the Interior Ministry's National Protection Unit (Unidad Nacional de Protección – UNP) has provided physical security measures to over 4,000 people at risk, including human rights defenders and victims of armed conflict. In 2017, the UNP received 3,152 protection requests and implemented 411 protection measures for rights defenders.*

*The UNP informed Amnesty International that the Unit is composed of 2,187 public servants in the General Directorate, the Subdirectorates of Risk Evaluation and the Subdirectorates of Protection, and that its sole headquarters is in Bogotá. In 2018, the Unit had a budget of 693,101,000,000 Colombian pesos (approximately USD \$240 million). The UNP has 387 armored vehicles, 599 conventional vehicles, 2,364 security personnel, 362 relocation assistance grants, 2,935 bulletproof vests and 3,298 communication devices. Regarding request processing times, once the UNP receives a protection request, it has at least 90 days to evaluate risk and present its analysis before the Risk Evaluation and Measure Recommendation Committee. This agency then issues an Administrative Directive through a resolution that recommends the protection measure to be implemented within 60 days, unless events require more immediate action.*

*The mechanism has made some progress through the adoption of a protocol for collective protection plans for rights defenders and in offering protection to entire at-risk groups or communities. However, the foreseen measures will still focus on the protection of individuals and will still be carried out by police officers. Some civil society organizations have reported that individual measures, like the assignment of bulletproof vests, do not take into account the specific contexts of certain petitions, like the gender or age of the at-risk rights defender, and may sometimes aggravate risk to those who receive protection in areas of armed conflict. Similarly, these types of measures are not successful when the risks are of a collective nature and cannot be addressed by these physical and individual measures.*

*These civil society organizations have criticized certain emergency measures for the consequences they could have on the human rights of those who receive protection. For their part, those who receive protection call attention to delays in the application of security measures, with the aggravating factor that in many cases the measures are implemented after several months, which is counted as part of the time that they are supposed to be valid for, and the inefficacy of several measures (like providing a vehicle for safe transport without gasoline, a mobile phone without credit or a bulletproof vest in areas*

**with high temperatures**, making it impossible to wear, in an area of armed conflict that increases reported risk). Further, they note that **measures are generally reactive instead of preventive, focused on individual instead of collective protection, and lack differential focuses as required by Colombian law.**

Amnesty International has repeatedly urged the UNP to provide more effective, coordinated and comprehensive protection mechanisms, including preventive and collective measures designed within a prevention policy, to guarantee the safety of rights defenders, especially those who work in rural areas and are collective leaders in Afro-descendant, campesino and Indigenous communities. Amnesty International has also reiterated the importance of guaranteeing the participation of at-risk rights defenders and civil society organizations in identifying appropriate protection measures through adequate consultation. **The lack of coordination between protection and prevention systems and the high levels of impunity in cases of attacks and threats against human rights defenders continue to challenge the Colombian state.** They perpetuate and exacerbate the risks faced by rights defenders because they deliver a message that one can attack rights defenders without fear of punishment.

**The UNP also provides emergency measures while cases are being evaluated. However, according to information provided to Amnesty International from human rights organizations, these emergency measures are not being implemented systematically and are more likely to be implemented in cases supported by national human rights organizations.** In the cases where these measures are implemented, civil society organizations have expressed concern that these are quickly withdrawn if the level of risk is considered “ordinary,” considered by authorities to mean equal to the risks of living in society.

**On 21 August 2015, the Interior Ministry adopted a protocol to implement a collective protection plan. According to information provided to Amnesty International by the UNP, 22 collective measures were implemented in 2017. At the end of 2017, the government emitted Decree 2078 in which it adopted the Collective Protection Roadmap for the Prevention and Protection Programme of the Interior Ministry and the National Protection Unit.** However, the NGO Somos Defensores affirms that it is not aware of any administrative resolution on collective protection issued and implemented by the UNP under this decree. Further, it reported to Amnesty International that **the UNP has not granted collective protection measures**, so neither communities nor collectives have benefitted from such measures.

**After a spike in killings of community leaders in the first trimester of 2018, President Juan Manuel Santos announced a series of ten urgent measures to protect human rights defenders. These include the acceleration and application of a programme of collective security measures, the formulation of a plan for Defense Ministry intervention in the areas with the most incidents, the creation of Basic Protection Units in Police Protection Stations and a system of rewards for the identification of perpetrators, among other initiatives.**

**The 2016 Peace Agreement with the Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC) included measures to create and strengthen institutions involved in dispensing justice and protecting rights defenders. For example, the National Commission of Security Guarantees was created to formulate and supervise public policy to dismantle “criminal organization and behaviors,” including paramilitary groups and their support networks, which “attack human rights defenders, social movements and political movements**

**[among others].” The commission has made some progress, like the strengthening of the Office of the Ombudsman’s early warning system.**

However, more than a year after its creation, despite some progress, **the commission has been criticized by civil society for the slow pace of its actions, and especially for not having a comprehensive public policy to dismantle the criminal organizations that attack human rights defenders.**

**Further, the Peace Agreement called for the creation of a Comprehensive Security and Protection Programme for Communities and Organizations in the Country’s Territories that would promote measures to prevent the stigmatization of rights defenders and campaigns to recognize their valuable work. As part of the Agreement, authorities also committed to formulate a comprehensive protocol to protect human rights defenders as requested by civil society organizations.**

According to the latest report from the Kroc Institute of the University of Notre Dame, which is tasked with monitoring the implementation of the Agreement, **this programme has been implemented minimally.** The institute reports that the increase in the number of killings and threats against human rights defenders is one of the principal concerns in relation to the Agreement’s implementation.

The UNP has informed Amnesty International that its director holds annual public hearings on accountability in which any organization that defends human rights and any interested person may participate, not only the beneficiaries of the protection programme. Further, according to the Unit, its personnel are constantly meeting with those who the programme protects so they can give feedback on the protection offered.

Amnesty International has reiterated that is it **necessary to strengthen the mechanism of protection for human rights defenders in Colombia so that it can become a comprehensive state policy that does not depend solely on central authorities like the UNP.** »

Source: Amnesty International, Americas: The situation of state protection mechanisms for human rights defenders, 3 octobre 2018, p.2-5 : [www.amnesty.org/download/Documents/AMR0189122018ENGLISH.PDF](http://www.amnesty.org/download/Documents/AMR0189122018ENGLISH.PDF).

AI, 23 avril 2018 :

**« Depuis la signature de l'accord de paix en novembre 2016, on constate une hausse des menaces et des homicides visant les militants des droits humains en Colombie, y compris les personnes assumant des responsabilités au sein de la société. Les mesures limitées prises par l'État colombien n'ont pas permis d'atténuer les risques auxquels sont confrontés ceux qui défendent les droits des victimes du conflit armé interne, les droits liés à la terre et les droits collectifs. Cette situation décourageante découle largement du vide laissé au niveau du pouvoir à la suite de la démobilisation du mouvement de guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et de l'inaction de l'État s'agissant de renforcer sa présence dans des territoires négligés de longue date, mis à mal par le conflit armé.**

**Malgré des avancées au niveau de la réglementation pour créer des mécanismes visant à protéger les défenseurs des droits en Colombie, des informations faisant état d'homicides dans différentes régions du pays continuent d'affluer chaque jour. Cela démontre que l'État doit renforcer sa politique de prévention, au lieu de se contenter d'élaborer une loi qui n'a pas d'impact à court terme.**

*Les chiffres officiels incomplets concernant ces violences ne suffisent pas pour comprendre les causes de la hausse des assassinats ciblés. Cette lacune limite la capacité de l'État à prendre des mesures afin de garantir les droits des défenseurs des droits humains. Les seuls chiffres officiels mis à jour sont ceux publiés dans les rapports de risques du bureau du médiateur colombien, qui a souligné le caractère généralisé de la violence envers les militants des droits humains. **D'après ses rapports, entre le 1er janvier 2017 et le 27 février 2018, 148 homicides ont été signalés, pour la plupart dans les départements du Cauca, d'Antioquia, du Norte de Santander, de Nariño et du Valle del Cauca. [...]***

*Préoccupée par les morts violentes signalées chaque jour en Colombie, Amnesty internationale demande à l'État de reconnaître qu'il n'a pas mis en place de mesures de protection intégrale et d'agir immédiatement en vue d'endiguer cette vague de violence. Il ne peut continuer de négliger son devoir de garantir la vie et l'intégrité physique des défenseurs des droits humains, en violation de ses obligations aux termes de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains de 1998, entre autres traités contraignants.*

**Tout d'abord, afin d'éviter les menaces et les assassinats ciblés visant des leaders communautaires ou des défenseurs des droits humains dans les zones de conflit, il faut accorder une protection qui aille au-delà des mesures de police et des mesures individuelles. L'État colombien ne reconnaît pas que ces homicides ciblés sont liés à la dynamique du conflit ou aux intérêts criminels qui dépassent l'individu. L'absence d'État et sa réticence à garantir les droits humains ont donné lieu à un environnement dans lequel les groupes criminels se sentent en mesure d'attaquer des responsables locaux. Les communautés et territoires historiquement touchés par la violence ne peuvent plus attendre que l'État renforce sa présence, au-delà de la simple présence militaire.**

**Les institutions du gouvernement au niveau national, départemental et municipal doivent mener une action coordonnée afin de garantir la vie, l'intégrité physique et la sécurité des défenseurs des droits humains. Cette tâche n'incombe pas seulement à l'Unité nationale de protection ; elle doit englober une analyse globale des facteurs qui génèrent ce type de violence généralisée et faire l'objet d'une politique d'État.**

**Actuellement, il incombe aux personnes ayant reçu des menaces, qui vivent souvent dans des zones reculées du pays et font face à un système centralisé éloigné de leur contexte, de solliciter des mesures de protection de l'État. Les mesures prévues ne répondent pas aux besoins sur le terrain et ne sont pas adaptées aux conditions de vie dans les zones où la plupart des faits de violence sont signalés depuis la signature de l'accord de paix. Étant donné la gravité de la situation, l'État se doit de mettre en place des mécanismes décentralisés qui répondent immédiatement aux avertissements formulés par le médiateur et de maintenir le dialogue avec les organisations de défense des droits humains.**

**Les homicides de défenseurs des droits humains, qui sont pour la plupart des victimes du conflit armé et demeurent exposés, mettent en péril les réparations destinées aux victimes et montrent que les garanties de non-répétition ne se sont pas encore concrétisées pour les communautés et les personnes qui ont déjà enduré des années de conflit**

*armé. Ôter la vie à une personne qui défend les droits de sa communauté dans un contexte de transition vers la paix laisse de profondes cicatrices dans le tissu social, essentiel pour reconstruire une société plus juste. »* Source: Amnistie Internationale, La multiplication des attaques contre les défenseurs des droits humains est le principal obstacle à la mise en œuvre de l'accord de paix, 23 avril 2018: <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/international/2018/colombie/multiplication-attaques-contre-defenseurs-droits>.

Bertelsmann Stiftung, avril 2020 :

**« The 1991 constitution grants the principle of the separation of powers.**

*(...) human rights advocates and indigenous, Afro-Colombian and other community activists are being threatened by paramilitary groups, FARC dissidents and criminal gangs. Despite an interior ministry program to protect human rights defenders, trade unionists and journalists, the OHCHR documented the murder of 53 prominent activists from January to September 2018. Even though investigations have been undertaken in cases of homicides of human rights advocates, according to the International Federation of Human Rights, 90% of the cases resulted in impunity, and in only around 5% of the cases that the General Attorney's office investigated, an accusation was leveled in court.*

*(...)*

***The judicial power in Colombia, as stated in the constitution, is an autonomous branch that takes independent decisions. Every citizen has the right to access the administration of justice and the judges' decisions should be guided by the law. The judiciary is composed of the Constitutional Court, the Supreme Court and the State Council.***

***In recent years, Colombia has faced various cases of corruption, which has touched the judicial branch. One of the most notorious cases was the so-called toga cartel that began in June 2017, when the anti-corruption prosecutor was captured and extradited to the United States. He was accused of asking a former governor for money in exchange for interfering in the investigations of misused royalties. Subsequently, further cases were brought to light in which lawyers were paid under the direction of two former presidents of the Supreme Court to refer cases to certain judges, who also were members of the cartel.***

***Corruption scandals and a lack of efficiency have hurt the credibility and trust in the judiciary. In the 2018 Latinobarómetro opinion survey, only 23% of respondents trusted the judicial sector, whereas 39% had no confidence in it. President Duque promised during his campaign that he would eliminate the plethora of courts and replace them with a unified court. Duque argued that corruption would be reduced as a result, due to an improvement in overseeing the judges' work. However, this controversial proposal has not been implemented yet.***

***The prosecution of office abuse is a generally respected principle. Nonetheless, corruption is a resilient attribute of Colombian politics. According to the Latinobarómetro 2018 results, Colombian citizens believe that the most important problem of the country is corruption. Some state agencies are plagued by corrupt practices, the mishandling of resources and nepotism, among other issues. Moreover, many local politicians employ illegal means to ensure election to public office. The Santos government struggled to address these abuses, and entities such as the Supreme Court have been especially proactive during the period under review. Some opposition members and public opinion in***

**general raise concerns when considering sentences for office abuse, arguing that the sentences tend to be too lenient in comparison to the crimes committed. Officeholders who abuse their positions and engage in corruption are generally prosecuted, yet they sometimes are able to slip through political, legal or procedural loopholes to avoid prosecution.** For instance, as part of the Odebrecht corruption scandal, Attorney General Nestor Humberto Martínez has been accused of conflict of interest. Martínez served as a legal adviser to the Aval Group, a business conglomerate that partnered with Odebrecht. For this reason, he had to recuse himself from the investigation against Odebrecht, and a special prosecutor was appointed. Many civil society groups and some political actors have held protests in several cities to demand Martínez's resignation. Prosecution of office abuse

**6 The Colombian constitution and corresponding laws codify and safeguard civil rights and provide the channels to enforce them. The Constitutional Court allows individuals to demand protection against the violation of constitutional rights through the "Tutela" mechanism.** From a historical perspective, the Constitutional Court has firmly defended the rights of ethnic, sexual and gender minorities. Constitutional and institutional guarantees notwithstanding, in practice, violations of civil rights persist, particularly in peripheral areas of the country where the state's presence is rather weak. » Source : Bertelsmann Stiftung , BTI 2020 Country Report Colombia, 29 April 2020 , pp. 9-12: [www.ecoi.net/en/file/local/2029459/country\\_report\\_2020\\_COL.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2029459/country_report_2020_COL.pdf).

CAT, 2019 :

**« From 2015 to date, 199 cases of abuse of authority have been filed with the Attorney General's Office. It should be noted that all the variables used in the disaggregation of this information were taken into account in determining the number of individuals concerned; thus, if a case involved two victims, a man and a woman, it was counted twice. Currently, the databases do not contain any records of convictions or sentences in this connection.**

**The Attorney General's Office has provided the following information on disciplinary proceedings which it has overseen that have involved cases of police brutality and/or excessive use of force from 2015 to the present. »**

PROCESOS ACTIVOS		PROCESOS INACTIVOS	
DECISION	PROCESOS	DECISION	PROCESOS
ESTUDIO PRELIMINAR	34	ARCHIVO	152
ETAPA PROBATORIA INDAGACION PRELIMINAR	165	ARCHIVO INHIBITORIO	156
ETAPA PROBATORIA INVESTIGACION DISCIPLINARIA	50	FALLO ABSOLUTORIO	4
EVALUACION DE INDAGACION PRELIMINAR	14	FALLO SANCIONATORIO	3
EVALUACION DE INVESTIGACION DISCIPLINARIA	6	TRASLADO DE COMPETENCIA INSTITUCIONAL	476
PARA PROFERIR FALLO DE 1ª INSTANCIA	3	<b>Total general</b>	<b>791</b>
PARA RESOLVER SEGUNDA INSTANCIA FALLO SANCIONATORIO	1		
<b>Total general</b>	<b>273</b>		

»

Source: Government of Colombia (Author), published by CAT – UN Committee Against Torture: Sixth periodic report submitted by Colombia under article 19 of the Convention, due in 2019 [17 May 2019] [CAT/C/COL/6], 18 October 2019 : [www.ecoi.net/en/file/local/2027944/G1930905.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2027944/G1930905.pdf).

El Espectador, 1 février 2019 :

« Pablo Elías González, directeur de la Unidad Nacional de Protección [...] »

Sobre las constantes amenazas y asesinatos a líderes sociales, ¿cómo es el proceso de selección y de priorización de esos casos?

**Tenemos dos procedimientos. Uno que es de emergencia y otro que es ordinario. El primero es cuando detectamos que existe un riesgo inminente y próximo y procedemos a decretar medidas de emergencia. Esto lo hace el director y son medidas que pueden durar hasta tres meses de un esquema de carro particular y hombres de protección o ya uno duro, que es con un vehículo blindado y escoltas. Después de esto, se hace una evaluación para revisar si el riesgo sigue existiendo y determinar si la protección brindada debe continuar.**

¿Cuánto dura ese proceso?

**Es inmediato. De cuestión de horas.**

¿Cuántas personas atienden esas 3.500 solicitudes?

**En este momento tenemos a 200 funcionarios evaluadores de riesgos.**

¿Es suficiente?

**No; no es suficiente. Estamos tratando, precisamente, de encontrar maneras de elevar ese número para poder atender de manera mucho más rápida esas solicitudes.**

¿Es cierto que la inversión que hizo el Ministerio del Interior al Plan de Acción Oportuna (PAO) le quitó recursos a la UNP?

**No es cierto. La situación con respecto a los recursos viene desde el año pasado. El presupuesto nacional que se presentó en 2018 no miró la proyección del crecimiento de la Unidad y de la prestación de sus servicios. Cuando llegué como director, la Unidad ya estaba desfinanciada y no tenía los recursos para responder a esa demanda. Sin embargo, después de un tiempo, se hicieron los ajustes y el Gobierno encontró los recursos para mantenernos vivos hasta comienzos de enero. Ahora estamos frente a un déficit de \$270.000 millones que no están dentro del presupuesto. Por eso tenemos que solicitarle al Legislativo la adición presupuestal.**

¿Cuál es la solución? ¿Tener más recursos o administrar mejor los que hay?

**Es importante tener claro que la protección no es solo obligación de la UNP. Esta unidad realiza una protección complementaria. La Policía, las Fuerzas Militares y la Fiscalía tienen que buscar el desmonte y la persecución de los autores de las organizaciones criminales.** » Source : El Espectador, "Este año las amenazas se pueden agudizar": director de la UNP, 1 février 2019 : [www.elespectador.com/colombia2020/pais/este-ano-las-amenazas-se-pueden-agudizar-director-de-la-unp-articulo-857604](http://www.elespectador.com/colombia2020/pais/este-ano-las-amenazas-se-pueden-agudizar-director-de-la-unp-articulo-857604).

El Tiempo, 7 juillet 2020 :

« Un nuevo hecho de **aparente exceso en el uso de la fuerza por parte de hombres de la Policía de Bogotá** se presentó la tarde de este domingo 5 de julio en la ciudad. En esta ocasión la agresión ocurrió en el parque del Olaya, en el sur de la ciudad, según se conoció por un video que circula en redes sociales.

**En las imágenes se observa cómo dos uniformados, un hombre y una mujer, forcejean con un ciudadano que les insiste en que no ha hecho nada para recibir el trato que le están dando.** Lo toman por el cuello, lo esposan y luego se lo llevan en un vehículo de la Policía, ante la mirada y llanto de su hija y algunos testigos que le pedían mesura a los policías.

(...)

Otro aspecto que llama la atención de este hecho tiene que ver con que los oficiales no llevaban puesto los tapabocas como medida de bioseguridad. En redes sociales muchos cuestionaron esta situación.

Finalmente, las razones exactas de lo que ocurrió -más allá de la evidente agresión que quedó registrada en video-, serán resueltas en una investigación interna que ya empezó a desarrollar la Policía de Bogotá. EL TIEMPO pudo establecer que el video fue enviado al comité ético de la Metropolitana, que tomó la decisión de empezar una investigación para esclarecer lo ocurrido. » Source : El Tiempo, Denuncian agresión de dos policías a un hombre en parque de Bogotá, 7 juillet 2020: [www.eltiempo.com/bogota/seguridad-en-bogota-denuncian-agresion-de-policia-a-un-hombre-515110](http://www.eltiempo.com/bogota/seguridad-en-bogota-denuncian-agresion-de-policia-a-un-hombre-515110).

El Tiempo, 30 juin 2020 :

« Diez días después de permanecer en estado de coma, falleció el joven Ángel Daniel Revelo, cuyos familiares **atribuyen su muerte al maltrato recibido por miembros de la Policía Nacional en confusos hechos registrados en el municipio de Cumbal, en el sur de Nariño.**

(...)

**Sus familiares, que acusan de su muerte a la Policía, cuentan que el sábado 20 de junio varios policías ingresaron hasta la vivienda del joven y, sin dar ninguna explicación, le habrían propinado varios golpes que lo dejaron inconsciente y en grave estado de salud.**

**Hasta el momento, el Departamento de Policía en Nariño no ha entregado ninguna explicación sobre los hechos que rodearon el procedimiento policial, así como tampoco ha respondido a los interrogantes y reclamos de toda la comunidad. Este sería otro presunto caso de abuso de autoridad que se presenta en Colombia en los últimos días.** » Source : El Tiempo, Denuncian que joven en Nariño murió por golpiza de la policía, 30 juin 2020 : [www.eltiempo.com/colombia/cali/denuncian-que-joven-en-narino-murio-por-golpiza-de-la-policia-512412](http://www.eltiempo.com/colombia/cali/denuncian-que-joven-en-narino-murio-por-golpiza-de-la-policia-512412).

El Tiempo, 10 juin 2020 :

« Habitantes del barrio Tasajero, en Cúcuta, Norte de Santander, registraron en videos el **presunto abuso de autoridad y exceso de fuerza de un policía, quien inmovilizó a un padre que caminaba por un parque junto con su hijo sin usar tapabocas y sin cédula.**

**En las imágenes se ve a un hombre sujetado por un policía a la altura del cuello, mientras sostiene con una mano a su hijo. Aunque el padre de familia no opone resistencia, permaneció inmovilizado durante varios minutos.**

*“Yo estoy tranquilo, usted es el que me está ahorcando. Mi hijo tiene cuatro meses de no salir, y hoy me da por salir con el niño a esta hora y hay problema”, protestó el hombre.*

*En medio de los reclamos de vecinos del sector y el llanto del niño, el uniformado intentó conciliar con el hombre para que mostrara su cédula y le exigió respeto hacia la autoridad. “El uso de tapabocas es obligatorio, tiene que aprender a respetar a la Policía, le estamos diciendo decentemente que se retire porque no puede estar acá”, afirmó el uniformado.*

*l policía negó que la acción haya ocasionado lesiones personales y aseguró que el hombre fue grosero: “Ante la orden policial, respondió diciendo: ‘Haga lo que se le dé la gana’”.*

*Teresa Ibarra, líder comunal del barrio Tasajero, expresó que, a excepción de este caso: “Los residentes han cumplido con las medidas de bioseguridad y hacen uso obligatorio del tapabocas”.*

*El hecho generó comentarios en las redes sociales; miles de personas rechazaron el uso excesivo de la fuerza de la policía en presencia de menores de edad y, por otro lado, consideraron retadora la posición del padre de familia ante el llamado de la autoridad.*

*La Policía Metropolitana de Cúcuta (Mecuc) abrió un proceso disciplinario al uniformado para determinar si en la acción policial hubo uso desmedido de la fuerza. Al padre de familia, quien ya tenía una sanción por no acatar la cuarentena, le fue impuesto un comparendo.*

*La Policía invitó a la ciudadanía a respetar el aislamiento social obligatorio y ratificó su compromiso para garantizar la seguridad y el cumplimiento de los decretos del Gobierno Nacional y las alcaldías locales que buscan prevenir el contagio de la covid-19. » Source: El Tiempo, Denuncian agresión de policía a ciudadano por no llevar tapabocas, 10 juin 2020 : [www.el-tiempo.com/colombia/otras-ciudades/en-video-policia-agrede-a-un-hombre-en-cucuta-por-no-utilizar-tapabocas-505424](http://www.el-tiempo.com/colombia/otras-ciudades/en-video-policia-agrede-a-un-hombre-en-cucuta-por-no-utilizar-tapabocas-505424).*

Hacemos Memoria, 16 février 2019 :

**« La Unidad Nacional de Protección admite estar en déficit y no dar abasto para atender las solicitudes de protección que llegan por cientos cada semana, incluidas las de líderes sociales amenazados. Pablo Elías González, su director, habla sobre la crisis que atraviesa la institución. Tercera entrega sobre la crítica situación de los líderes sociales en Colombia. [...]**

¿A quién protege la UNP?

**Cualquier ciudadano tiene un riesgo ordinario por el solo hecho de vivir en un país en el que se presentan fenómenos de violencia. Nosotros atendemos, por nuestros decretos, a 19 tipos de poblaciones que sufren un riesgo mayor, como una violencia por razones de cargo público, por ejemplo, desde el presidente hasta el personero de un pueblo... y también los que son visiblemente más expuestos a un riesgo por el ejercicio de su actividad que es reconocida a nivel local, regional o nacional, como el liderazgo social, la defensa de derechos humanos, el periodismo. En esos casos se entra a hacer una evaluación del riesgo para que esto sea objetivo y no subjetivo (...).** » Source : Hacemos Memoria, “Estamos desbordados en solicitudes de protección”: director de la UNP, 16 février 2019 : <http://hacemosmemoria.org/2019/02/16/entrevista-a-pablo-elias-gonzalez-unidad-nacional-proteccion/>.

HRW, 10 mars 2020 :

**« Agentes de la Policía Nacional de Colombia cometieron a fines de 2019 múltiples abusos en contra de manifestantes mayormente pacíficos que participaron en protestas a nivel nacional, señaló hoy Human Rights Watch. Los avances en las investigaciones contra estos funcionarios han sido muy limitados.**

(...)

*En varios casos, la policía empleó la fuerza de manera excesiva contra los manifestantes, incluidos casos de golpizas y uso indebido de armas “menos letales” durante operaciones antidisturbios.*

(...)

*Conforme a las normas del derecho internacional y regional, los casos de violaciones de derechos humanos no deben ser juzgados por tribunales militares. **La Corte Interamericana de Derechos Humanos ha determinado que “la jurisdicción penal militar no es el fuero competente para investigar y, en su caso, juzgar y sancionar a los autores de violaciones de derechos humanos”.***

***La Comisión Interamericana de Derechos Humanos ha resuelto que no corresponde juzgar violaciones de derechos humanos en jurisdicciones militares porque “cuando el Estado permite que las investigaciones las dirijan los órganos potencialmente implicados, la independencia y la imparcialidad se ven claramente comprometidas”.***

*El Comité de Derechos Humanos de la ONU, que vela por que los gobiernos cumplan con sus obligaciones conforme al Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos, ha señalado que **los países deben asegurar que el personal militar esté sujeto a la jurisdicción penal ordinaria por delitos que no sean “de carácter exclusivamente militar”.** » Source: Human Rights Watch – HRW, Colombia: Abusos policiales en el contexto de manifestaciones multitudinarias, 10 mars 2020 : [www.hrw.org/es/news/2020/03/10/colombia-abusos-policiales-en-el-contexto-de-manifestaciones-multitudinarias](http://www.hrw.org/es/news/2020/03/10/colombia-abusos-policiales-en-el-contexto-de-manifestaciones-multitudinarias) .*

HCR/OHCHR, 30 mars 2020 :

***« 42. OHCHR documented cases of alleged arbitrary deprivation of life by members of the military and the police. In following up on these cases, OHCHR was concerned that the military criminal justice system continued to request jurisdiction over such investigations. In some instances, the Office of the Attorney General even referred cases to the military justice system. In the El Tandil case, in Nariño, the Office of the Attorney General did not take the necessary actions to retain the case within its jurisdiction.***

(...)

*The announcement on 15 September by the General Command of the Colombian Armed Forces, 31 establishing anti-riot squads composed of professional soldiers, raised questions concerning Colombia’s respect for the guidance of the Inter-American Commission on Human Rights<sup>32</sup> relating to the responsibility of the police, rather than the military, to maintain public order. **On 30 September, in Barranquilla, the military intervened during student protests at the University of the Atlantic, using potentially lethal force, when there was no imminent threat to life or of serious injury. Although no serious injuries occurred on this occasion, the use of such force in these circumstances sets a worrying precedent.***

**OHCHR documented cases of alleged torture and ill-treatment by the police in Antioquia, Arauca, Huila and Putumayo, and in Bogotá.** In Antioquia, the police allegedly arrested a man and put him in a cell with members of a criminal group, telling them that he was a member of a rival criminal group. The police reportedly let the other detainees beat him before themselves beating him and using electric shocks to obtain information. The investigations of the Office of the Attorney General concerning these cases require the full application of the Manual on the Effective Investigation and Documentation of Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (Istanbul Protocol). » Source : HCR/OHCHR, Situation of Human Rights in Colombia, 24 February–20 March 2020, 20 mars 2020 : [www.ecoi.net/en/file/local/2025857/A\\_HRC\\_43\\_3\\_Add.3\\_E.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2025857/A_HRC_43_3_Add.3_E.pdf).

CIDH/IACHR, 2020:

« Regarding the recommendation to redouble efforts to overcome the grave situation of impunity, the State noted that Office of the Attorney General's Policy and Strategy Directorate, together with the Assistant Attorney General's Office are promoting a project with the support of the Embassy of the United States to address the so-called "cold cases" (those prior to December 2016) of serious human rights violations, with particular emphasis on homicide cases. 145 Nevertheless, the Commission notes that the State did not present information on headway made in 2019 in the investigations of these crimes. On the other hand, **the Commission is aware of the high levels of impunity, and notes that Colombia has the 5th highest impunity rate in Latin America.** » Source: IACHR – Inter-American Commission on Human Rights: Annual Report 2019 - Chapter V: Colombia, 2020 : [www.oas.org/en/iachr/docs/annual/2019/docs/IA2019cap5CO-en.pdf](http://www.oas.org/en/iachr/docs/annual/2019/docs/IA2019cap5CO-en.pdf).

OMCT et al., mars 2020:

« **The organisations and individuals who have been the victims of this persecution by the military intelligence bodies, are people who have carried out journalistic work revealing irregular practices within the army, and lawyers who have defended the victims of extrajudicial killings and other crimes committed by State agents and in particular by the state security forces, within the ordinary justice system, and more recently within the Comprehensive System for Truth, Justice, Reparation and Non-Repetition, as is the case of the José Alvear Restrepo Lawyers' Collective (Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo - CAJAR). It is worrying that this human rights work, which is legitimate and indispensable in any democratic country, and fundamental in the search for truth and justice in the context of the peace agreement between the government and the FARC-EP, is being targeted with this kind of attack by the State itself.**

Several of the European organisations who are signing this press release and our partner organisations in Colombia were previously the victims of **illegal intelligence activities**, carried out by the now defunct Department of Administrative Security (Departamento Administrativo de Seguridad - DAS), as revealed in 2009. **The DAS illegally acquired and used information about journalists, trade unionists, human rights defenders, and others, with the aim of discrediting, threatening and even murdering these people.** "Operación Europa" carried out by the DAS aimed to "neutralise" the financial and political support of European institutions to these human rights organisations, and to discredit the European Legal system, the European Parliament Human Rights Sub-Commission and the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. **After the scandal broke regarding the DAS illegal**

**interceptions, key individuals were found guilty of committing these crimes, which included threats, aggression and murders committed in coordination with paramilitary groups. Nevertheless, not all those responsible were made to respond to the relevant national and international justice systems due to persistent impunity mechanisms and it is worrying that the non-repetition of these events has not been guaranteed, as can be seen in the latest incidents.** » OMCT – World Organisation Against Torture (Author), FIDH – International Federation for Human Rights (Author), Oidhac - Oficina Internacional de Derechos Humanos - Acción Colombia; Cooper CCIO; ask!- arbeitsgruppe schweiz-kolumbien; et al. (Author): Colombia: Oidhaco and international organizations repudiate military illegal intelligence activities and ask public statement by European countries and institutions, 11 mai 2020 : [www.omct.org/human-rights-defenders/urgent-interventions/colombia/2020/05/d25837/](http://www.omct.org/human-rights-defenders/urgent-interventions/colombia/2020/05/d25837/).

USDOS, 2019:

« c. *Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment*

**Although the law prohibits such practices, there were reports that government officials employed them. The NGO Center for Research and Education of the Populace (CINEP) reported that through October, security forces were allegedly involved in six cases of torture. Members of the military and police accused of torture generally were tried in civilian rather than military courts.**

**For example, media reported Colombian National Police officers in Bogota allegedly forced several youth to strip to their underwear and beat them with a blunt object, while verbally abusing them in an incident caught on video that later became public. Authorities stated the incident occurred on September 28 after an escape attempt at the El Redentor Detention Center in which a scuffle led to the injuries of two police officers. Media reported that authorities had initiated criminal and disciplinary investigations into the case, which a prosecutor said met the legal definition of torture.**

**Between January 1 and August 10, the Attorney General's Office charged 64 members of the military and police force with torture; in each case the alleged torture occurred prior to 2018.**

(...)

d. *Arbitrary Arrest or Detention*

**Some NGOs complained that military investigators, not members of the Attorney General's Office, were sometimes the first responders in cases of deaths resulting from actions of security forces and might make decisions about possible foul play. By law the Attorney General's Office is the main entity responsible for investigating allegations of human rights abuses committed by security forces. The government made improvements in investigating and trying abuses, but claims of impunity for security force members continued. This was due in some cases to obstruction of justice and opacity in the process by which cases are investigated and prosecuted in the military justice system. Inadequate protection of witnesses and investigators, delay tactics by defense attorneys, the judiciary's failure to exert appropriate controls over dockets and case progress, and inadequate coordination among government entities that sometimes allowed**

**statutes of limitations to expire--resulting in a defendant's release from jail before trial--were also significant obstacles.**

*The military functions under both the old inquisitorial and a newer accusatory system. The military had not trained its criminal justice actors to operate under the accusatory system, which they were to begin to implement in 2017. The military also had not developed an inter-institutional strategy for recruiting, hiring, or training investigators, crime scene technicians, or forensic specialists, which is required under the accusatory system. As such, the military justice system did not exercise criminal investigative authority; all new criminal investigations duties were conducted by judicial police investigators from the CNP and Corps of Technical Investigators. » Source : USDOS – US Department of State : Country Report on Human Rights Practices 2018 - Colombia, 13 March 2019 : [www.ecoi.net/en/document/2004198.html](http://www.ecoi.net/en/document/2004198.html).*

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Colombie ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérants d'asile sous <https://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine>.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/newsletter](http://www.osar.ch/newsletter).